



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°25-55

L'an deux mille vingt cinq à 10h30

Le 14 octobre, à Chalons en Champagne

Date de convocation	7 octobre 2025
Nombre de délégués :	
● Titulaires	53 Titulaires
● Suppléants	53 Suppléants
● Présents	30 Présents
● Votes par procuration	1 vote par procuration

Étaient présents :

M Emmanuel BAUDART
M Jean Marie BARREDA
M. Philippe CLAUDE
M Dominique COLLIN
Mme Daniele COMBE
M Hervé CORVISIER
M Jean Pierre CORVISIER
M. Bernard DEKENS
Mme Ines DE MONTGON
M Mickael DUFLOX
M Alain DUPOMMIER
Mme Pascale GAILLOT
M Kévin GENGOUX (Pv de M LIEBEAUX)
M Eric GILLARDIN
Mme Dominique HUMBERT

M Yvon HUMBLLOT
M Jean Claude JACQUEMART
M Jean Yves JONET
M Benoît JOURDAIN
M Michel LALLEMAND
M Pascal LEPAGE
M Christian MAGISSON
M. Michel NORMAND
M Alain REUTER
M Yannick ROSSATO
M Jean SIMONIN
M Daniel THOMAS
M Claude VALDENNAIRE
M Jean François VALLOIRE
Mme Valérie WOITIER

Objet de la délibération :

CONVENTION DE DELEGATION GEMAPI – PROJET ERMA

Résultat du vote
Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°25-55

Objet de la délibération :

CONVENTION DE DELEGATION GEMAPI – PROJET ERMA

Les communautés de communes du Sammiellois, de Val de Meuse Voie Sacrée et de l'Aire à l'Argonne ont délégué à l'EPAMA l'entretien et la restauration de la Meuse médiane (alinéa 8).

Cette convention à une durée de cinq années et s'achève au 31/12/25.

La finalisation du plan de financement entre les trois EPCI et la durée de validation des dossiers réglementaires ont entraîné un retard dans la réalisation des objectifs conventionnés.

Pour mener à son terme le programme « ERMA », il conviendrait de prolonger la durée des conventions de cinq années.

Après avis du Bureau Syndical,

Ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** l'avenant à la convention de délégation « ERMA » qui prolonge la convention pour une durée de 5 années
- **AUTORISE** le Président à signer cet avenant qui prolonge la durée de validité de la convention de délégation GEMAPI « ERMA »



Le Président de l'EPAMA

Bernard DEKENS